

ETAMPES



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Franck MARLIN, Maire de la commune d’Etampes,

CERTIFIE que l’avis d’enquête publique concernant la modification du Plan Local d’Urbanisme est intégralement affiché dans les panneaux municipaux à compter du 04/08/2022 jusqu’au 22/09/2022 inclus.


Lieux d’affichage :

- MSP (entrée carrefour des Religieuses)
- Maison de quartier Camille-Claudel, boulevard-St-Michel
- Parking, école maternelle Pauline-Kergomard,
- école maternelle du Port, rue Van-Loo
- Mairie, hôtel de Ville
- arrêt de bus, rue du Petit-St-Mars
- parking Suzanne-Rivet
- arrêt de bus, Bois-Bourdon

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ETAMPES, le 05/08/2022




Pour le Maire empêché et par délégation
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe au Maire